



Le guide Microcrédit

» Mieux vous accompagner
dans vos projets



maison de
l'emploi du
pays de
Saint-Brieuc

(tout le monde s'y retrouve)

» Qu'est-ce que c'est ?

Le microcrédit est un crédit accordé aux personnes ne pouvant pas accéder au crédit de droit commun et n'étant pas en situation de surendettement.

Pour être éligibles les projets faisant l'objet d'une demande microcrédit doivent être liés à la mobilité, à la santé, au logement...

Le montant des prêts accordés est compris entre 300 et 3000 €. La demande de microcrédit doit être effectuée auprès de structures instructrices (cf coordonnées ci-après) qui ensuite transmettent le dossier à un organisme financier.

Elles assurent également le suivi du bénéficiaire sur la durée du prêt lorsque la demande est acceptée.

Il convient de préciser que avant de recourir au microcrédit, il est préférable dans un premier temps d'épuiser les autres recours possibles (prêts d'honneurs, « secours » etc.). Pour en savoir plus, contacter la CAF, la MSA, le Conseil Général et les CCAS des villes.

» Caractéristiques du Microcrédit

- Montant compris entre 300 et 3000 €
- Taux d'intérêt < 8 % (TEG)
- Pas de frais d'instruction
- Délai de remboursement : < 36 mois
- Des dérogations à ces conditions peuvent être examinées mais elles demeurent exceptionnelles.

L'emprunteur

Une personne physique :

- En situation de difficulté d'accès au crédit bancaire : faiblesse ou précarité des revenus, relation bancaire dégradée, âge, maladie, etc...
- N'étant pas en situation de surendettement.
- Les personnes inscrites au FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers) peuvent bénéficier du microcrédit personnel sous certaines conditions.

Conditions d'éligibilité du projet

Le prêt doit améliorer les chances d'insertion sociale ou professionnelle de son bénéficiaire :

- Aides à la mobilité géographique en vue d'accéder ou de se maintenir dans un emploi ou de participer à une formation à vocation professionnelle.
- Frais de déplacement en vue de participer à des entretiens de sélection ou d'embauche ou à une formation.

- Acquisition, location ou entretien d'un moyen de transport.
- Frais de permis de conduire.
- Frais de sortie d'un ancien hébergement et d'installation dans un nouveau logement (dépôt de garantie ou caution, primes correspondant à des assurances obligatoires).
- Frais de déménagement ou de double location liés à une mobilité géographique.
- Aides à la formation en vue d'occuper un autre emploi :
 - Financement des études.
 - Financement de formations professionnelles non financées par ailleurs, ou de réorientations professionnelles (achat de matériel pour les apprentis).
- Aides à l'acquisition d'équipements nécessaires à l'exercice d'une profession :
 - Tenues de travail
 - Outillages et équipements
 - Ordinateur
 - Équipements médicaux
 - Frais de licence professionnelle
 - Équipements médicaux.

» Les formes et les phases d'accompagnement

- Accueil personnalisé du bénéficiaire.
- Aide à l'émergence du projet.
- Formalisation du projet.
- Montage du dossier.
- Pré-instruction de la demande de prêt.
- Transmission à l'établissement financier pour validation et instruction.
- Accompagnement sur la durée du contrat de prêt.

Les structures habilitées à recevoir les demandes de microcrédit peuvent accompagner les demandeurs tout au long de la durée de vie du prêt.

Ainsi, elles aident à la formalisation du projet, garantissent une intermédiation avec la banque en pré instruisant le dossier. En cas d'incident de paiement, elles peuvent aussi assurer une médiation qui évite l'exclusion bancaire de l'emprunteur.

» Les organismes prescripteurs, pour publics en difficultés sociales et professionnelles s'adresser à :

ATELIERS DU CŒUR

Comment s'y prendre ?

Contactez la structure les lundi, mardi et jeudi après-midi et le vendredi matin.

Qui contacter ?

M^{me} LE DOZE

Tél. : 02 96 78 22 20

Fax : 02 96 78 83 67

E.mail : jmb90@wanadoo.fr

131, Boulevard de l'Atlantique
22000 Saint-Brieuc

UDAF

Comment s'y prendre ?

Téléphoner pour obtenir un rendez-vous.

La conseillère en économie sociale et familiale peut se déplacer à domicile.

Les dossiers sont étudiés lors d'une commission mensuelle.

Qui contacter ?

M^{me} ROPERS

Tél. : 02 96 33 40 76

E.mail : politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

28 boulevard Hérault
22000 Saint-Brieuc

SECOURS CATHOLIQUE

Comment s'y prendre ?

Téléphoner pour obtenir un rendez-vous.

Qui contacter ?

M. LECHELARD

Tél. : 02 96 33 40 73

Fax : 02 96 33 51 80

E.mail :

sc-saint-brieuc@secours-catholique.org

88, rue de la Corderie
22000 Saint-Brieuc

FAMILLES RURALES

Comment s'y prendre ?

Téléphoner pour obtenir un rendez-vous. Les lundi et vendredi de 9 h à 12 h ; les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

La conseillère en économie sociale et familiale peut se déplacer.

Permanences à Lamballe le lundi de 15 h 30 à 17 h 30 à la Maison du Biese.

Permanences à Etables-Sur-Mer le samedi de 10 h à 12 h à la mairie.

Permanences à Saint-Brieuc le mercredi de 9 h 30 à 12 h.

Qui contacter ?

M^{me} THOMAS • M^{me} PARISOT

Tél. : 02 96 33 00 94

Fax : 02 96 61 05 67

E.mail : frfede22@club-internet.fr

28 boulevard Hérault
BP 114 • 22000 Saint-Brieuc

Centre Communale d'Action Sociale (CCAS)

Comment s'y prendre ?

Se présenter à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h

Qui contacter ?

M^{me} Fabienne BRUNEL

Tél. : 02 96 62 55 40

Fax : 02 96 62 56 93

E.mail :

fbrunel@mairie-saint-brieuc.fr

Place des Droits de l'Homme
22000 Saint-Brieuc

» **Les organismes prescripteurs pour les jeunes de 18 à 25 ans résidant dans le Pays de Saint-Brieuc depuis plus de 3 mois, titulaire de minima sociaux, s'adresser à :**

MISSION LOCALE

Comment s'y prendre ?

Via un conseiller Mission Locale

Qui contacter ?

Le conseiller référent

St-Brieuc

Tél. : 02 96 68 15 68

Fax : 02 96 68 15 89

E.mail :

ml.stbrieuc@fr.oleane.com

47 rue du Docteur Rahuel

22000 Saint-Brieuc

Lamballe

Tél. : 02 96 50 84 50

Fax : 02 96 68 15 89

E.mail :

ml.stbrieuc.lamballe@wanadoo.fr

13, rue Saint Jean

22400 Lamballe



maison de
l'emploi du
pays de
Saint-Brieuc

(tout le monde s'y retrouve)



Tout le monde s'y retrouve
www.maisonemploi-stbrieuc.com

La Maison de L'Emploi du Pays de Saint-Brieuc

47, rue du Docteur Rahuel 22000 Saint-Brieuc • Tél. : 02 96 77 33 05